

Annexe 3**Informations complémentaires sur les séjours en Louisiane****1 - Conditions de rémunération et d'imposition**

Pour information, en 2011-2012, le montant annuel de la rémunération versée par les autorités de Louisiane s'élève à 42 368 dollars la première année, à 42 685 dollars la deuxième année et à 43 318 dollars la troisième année.

L'échelle de rémunération des enseignants du programme est réévaluée chaque année en fonction de la progression du salaire médian des enseignants en Louisiane.

Sous réserve que le parlement de Louisiane reconduise les crédits nécessaires au maintien du dispositif actuel, les enseignants touchent, en sus du salaire, une prime visant à prendre en charge une partie des coûts liés à leur participation au programme - billet(s) d'avion, frais de visa, achat d'un véhicule, etc.

En 2011-2012, cette prime se répartit de la manière suivante : 6 000 dollars la première année en 2 versements, l'un en octobre 2011 (4 000 dollars) et l'autre en mai 2012 (2 000 dollars), 4 000 dollars la deuxième année et 4 000 dollars la troisième année.

Les enseignants recrutés dans le cadre du programme, s'ils n'ont jamais vécu aux États-Unis, sont exemptés du paiement des impôts américains pendant les dix-huit premiers mois de leur séjour, le taux d'imposition appliqué étant ensuite d'environ 15 % à 20 %.

Pour les trois premiers mois de leur séjour, il incombe aux candidats de contracter une assurance maladie, l'assurance du district scolaire d'affectation ne prenant effet que dans le courant du mois d'octobre qui suit la première affectation. Les candidats titulaires optent le plus souvent pour un maintien de leurs droits auprès de la Mutuelle générale de l'éducation nationale. Les enseignants non titulaires ont la possibilité de s'affilier à la caisse des Français de l'étranger.

2 - Recommandations

Il convient de prévoir une somme de l'ordre de 4 000 à 5 000 euros afin de s'installer en Louisiane dans de bonnes conditions (logement, véhicule, assurance, permis de conduire et cautions diverses). Les postes proposés conviennent plus particulièrement à des candidats sans charge de famille, voire à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

Les enfants d'enseignants peuvent être scolarisés dans les écoles américaines. À La Nouvelle-Orléans, trois établissements dispensent un enseignement français : Audubon Charter School, École bilingue de La Nouvelle-Orléans et le Lycée français de La Nouvelle-Orléans. Sur ces trois établissements, uniquement deux établissements, l'Audubon Charter School (pour les classes de primaire) et l'École bilingue (pour les classes de maternelle au CE1 inclus) sont homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

En raison des conditions climatiques difficiles (climat subtropical), il est déconseillé aux personnes qui ont des problèmes de santé (infection ou allergie des voies respiratoires notamment) d'envisager un long séjour en Louisiane.